

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1050

8 avril 2016

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Areff LP Holding S.à r.l. ....                                | 50400 | Parcoy S.à r.l. ....                            | 50355 |
| Danske Invest Allocation .....                                | 50354 | Parcoy S.à r.l. ....                            | 50355 |
| DEBORAH, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF ..... | 50354 | Petroced s.à r.l. ....                          | 50355 |
| Degroof Inst. ....  | 50358 | Planet Plus Investments S.A., SPF .....         | 50355 |
| DGMP .....  | 50358 | PROGNA Luxembourg S.A. ....                     | 50355 |
| DH Commerciale S.à r.l. ....                                  | 50354 | Project Immo .....                              | 50355 |
| Edufin S.à r.l. ....  | 50358 | PSPFINLUX .....                                 | 50374 |
| Equipement Technologie Services S.à r.l. ....                 | 50362 | PSPFINLUX II .....                              | 50384 |
| FACT Luxembourg S.A. ....                                     | 50361 | Pyrite S.A. ....                                | 50359 |
| Fashold S.A. ....   | 50400 | RAAB S.à r.l. / B.V. ....                       | 50359 |
| Financière d'Ancône .....                                     | 50362 | Redstone Invest S.A. ....                       | 50359 |
| Florangis S.A. ....   | 50354 | Satine International S.A. ....                  | 50356 |
| Giga Pro S.A. ....  | 50358 | Sphinx Turnaround Fund S.C.A., SICAV-SIF .....  | 50357 |
| Global Garden Products C S.à r.l. ....                        | 50354 | Stenelos SA .....                               | 50356 |
| GrandVision Luxembourg S.à r.l. ....                          | 50362 | Stenelos SA .....                               | 50356 |
| Homare International Real Estate S.à r.l. ....                | 50362 | Synteco Group S.A. ....                         | 50356 |
| Immo UK Westferry Circus S.à r.l. ....                        | 50400 | Synteco Group S.A. ....                         | 50356 |
| Japan Incoming Luxembourg S.à r.l. ....                       | 50360 | Thomas More Square (Lux) Holdings S.à r.l. .... | 50394 |
| Javi Participations S.A. ....                                 | 50360 | Vitol Holding II S.A. ....                      | 50357 |
| Javi Participations S.A. ....                                 | 50360 | Voguet S.A. ....                                | 50357 |
| Javi Participations S.A. ....                                 | 50361 | Web Factory s.à r.l. ....                       | 50357 |
| Lux Planet S.à r.l. ....                                      | 50359 | Web Factory s.à r.l. ....                       | 50357 |
| Michael Kors (Luxembourg) Retail S.à r.l. ..                  | 50361 | Wow TopCo SCA .....                             | 50363 |
| Micro Focus Finance S.à r.l. ....                             | 50360 |   |       |
| Mishte Friends S.A. ....                                      | 50361 |   |       |

**Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.883.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 96.507.

Les comptes consolidés au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074725/10.

(160039087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Florangis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 161.098.

Les comptes annuels du 13 mai au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074705/10.

(160038918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Danske Invest Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2016.

*Pour DANSKE INVEST ALLOCATION*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016074652/14.

(160039498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**DEBORAH, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 47.748.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074654/10.

(160039416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074656/10.

(160039293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.436.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074900/9.

(160039147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.436.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074901/9.

(160039444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Petroced s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.450.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074903/9.

(160039162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Planet Plus Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 163.409.

—  
Les comptes annuels au 10 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074918/9.

(160039464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**PROGNA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.911.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074921/9.

(160039024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Project Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 159.884.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074922/9.

(160038983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Stenelos SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.622.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STENELOS S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2016075015/11.

(160038935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Stenelos SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 156.622.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STENELOS S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2016075016/11.

(160038962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Synteco Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 92.096.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2016075021/11.

(160039605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Synteco Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 92.096.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2016075022/11.

(160039606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Satine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016074994/10.

(160039374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075057/12.

(160039402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Voguet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.766.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075058/10.

(160038944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Web Factory s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8230 Mamer, 57, rue Gaaschtbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 180.139.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075060/10.

(160039140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Web Factory s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8230 Mamer, 57, rue Gaaschtbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 180.139.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075061/10.

(160039164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Sphinx Turnaround Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.676.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sphinx Turnaround Fund SCA, Sicav SIF*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016074977/12.

(160039191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 148.081.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 janvier 2016*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent PLANCHE, Eric LOBET et Régis LEONI, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,
2. de réélire KPMG Luxembourg, Société coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 4 février 2016.

*Pour DEGROOF INST.*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016061536/17.

(160023021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**DGMP, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-9167 Mertzig, 22, Iwwert der Gaass.  
R.C.S. Luxembourg B 162.956.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4.01.16*

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts qui en aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** le siège social est établi à 22, Iwwert der Gaass à 9167 Mertzig.

G. M'BUYI / I. BOKUNGU.

Référence de publication: 2016061537/11.

(160022899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 132.568.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 janvier 2016 que:

- Monsieur Olivier Morali a démissionné de ses fonctions en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet au 27 janvier 2016.

- Madame Zuzana Klimackova, née le 10 novembre 1980 à Myjava, Slovaquie et résidant professionnellement au Michelin House, 81 Fulham Road, 3<sup>rd</sup> floor, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni, a été nommé en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet au 27 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016061545/16.

(160022496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Giga Pro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 173.996.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074063/10.

(160038331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

**Pyrite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 112.156.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société PYRITE S.A. avec effet au 22/01/2016.

Luxembourg, le 22/01/2016.

HENRY Geoffrey.

Référence de publication: 2016059942/10.

(160020513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**RAAB S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.001,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 199.815.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Madame Corinne Shim Sophie et Monsieur Johannes Andries van den Berg, membres A de la Société et Trustmoore Luxembourg S.A., membre B de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Nous vous prions également de bien vouloir rectifier les noms et prénoms de Madame Corinne Shim Sophie de la manière suivante:

Nom: Muller

Prénoms: Corinne Shim Sophie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059957/20.

(160020129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Redstone Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 112.513.

L'adresse de la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., commissaire aux comptes, est modifiée comme suit:  
11 Boulevard Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059964/12.

(160020556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Lux Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 169.407.

Nous vous informons que nous avons pris la décision de dénoncer le siège de la société Lux Planet S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.407 avec effet au 14 janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2016.

Certifié conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2016061672/12.

(160022681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Japan Incoming Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 54.560.

—  
L'Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2015 a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Tous les obligataires sont présents et représentent l'intégralité des parts.

Entérine la décision du transfert du siège social à la:

Rue Jean Bertholet, 6, L-1233 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061654/13.

(160022855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Javi Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de la fonction d'Administrateur de la société JAVI PARTICIPATIONS S.A. RCS Luxembourg B 123.533, siège social 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg, avec effet au 01.01.2016.

Le 2 février 2016.

A. Bourkel.

Référence de publication: 2016061655/11.

(160022650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Javi Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de la fonction d'Administrateur de la société JAVI PARTICIPATIONS S.A. RCS Luxembourg B 123.533, siège social 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg, avec effet au 01.01.2016.

Le 2 février 2016.

A. Vancheri.

Référence de publication: 2016061656/11.

(160022650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Micro Focus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 203.440.

—  
En date du 28 janvier 2016, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

- Micro Focus International Holdings Ltd., détenant 25.000 parts sociales dans la Société a transféré la totalité de ses parts sociales à Minerva Finance.

Dès lors, l'associé unique détenant les 25.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société est à inscrire comme suit:

- Minerva Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.756.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061698/19.

(160023093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Michael Kors (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 201.068.

—  
EXTRAIT

Concernant l'adresse du gérant de la Société, Monsieur Cédric Wilmotte, en lieu et place de:

10 Via Tesserere

Orglio - Suisse

Doit être lu:

10 Via Tesserete

6945 Orglio - Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016061697/18.

(160022730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Mishte Friends S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 198.365.

—  
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Eric-Jan van de Laar a présenté sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 février 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061700/13.

(160022819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Javi Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 123.533.

Par la présente, je suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de la fonction d'Administrateur de la société JAVI PARTICIPATIONS S.A. RCS Luxembourg B 123.533, siège social 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg, avec effet au 01.01.2016.

Le 2 février 2016.

D. Lecci.

Référence de publication: 2016061657/11.

(160022650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**FACT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 180.220.

Le commissaire aux comptes, Fiducia S.A. démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016061578/12.

(160022655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Financière d'Ancône, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.608.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 29/12/2015 que la société FIGED, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCSL B 8.443, n'est plus dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016061581/14.

(160022786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 15 décembre 2015 de;

- Accepter la démission de Monsieur Pierre LEVERGER aux fonctions de gérant de catégorie A et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 décembre 2015.

- Nommer, pour le remplacer, aux fonctions de gérant de catégorie A et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain COTTET, né le 8 décembre 1968, à Paris (75016), France, domicilié au 15, rue Michelet 92600 Asnières Sur Seine, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061596/16.

(160022525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Homare International Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.896.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 25 janvier 2016 que:

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la Société sise à L-1136, Luxembourg, 6-12 Place d'Armes, à L-1222, Luxembourg, 14 Rue Beck, à compter du 25 janvier 2016.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pour extrait conforme

HOMARE INTERNATIONAL REAL ESTATE SARL

Référence de publication: 2016061617/15.

(160022769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Equipement Technologie Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 122.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074686/9.

(160039166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Wow TopCo SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 203.196.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned, Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Wow LuxCo 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500

here represented by Peggy Simon, with professional address in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Wow TopCo GP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal;

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

**I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name / Types of Shareholders.** The name of the company is “Wow TopCo SCA” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company exists between one or more unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that such liabilities cannot be paid out of the assets of the Company (the Unlimited Shareholder(s)) and one or more limited shareholders liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares (the Limited Shareholder(s)).

The Limited Shareholders and the Unlimited Shareholder(s) are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Manager. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager. If the Manager determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any

other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 Subject to article 4.3, the Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 Where there is one sole Unlimited Shareholder, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting the Unlimited Shareholder, the Company will be continued and a replacement Unlimited Shareholder will be appointed no later than eight (8) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining Shareholders. In case the Shareholders cannot agree on a replacement Unlimited Shareholder, the Company will be dissolved and liquidated.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one (1) unlimited share (the Unlimited Share) and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1).

The Unlimited Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management - Representation.**

7.1 The Company shall be managed by a manager appointed by the Shareholders who set(s) the term of his office (the Manager). The Manager may be a Shareholder or a third party.

7.2 In the absence of a Manager appointed in accordance with paragraph

7.1, all the powers will be exercised by the Unlimited Shareholder or, in case of plurality of Unlimited Shareholders, by each Unlimited Shareholder acting separately.

7.3 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by the Articles to the Shareholders or the Supervisory Board and has full powers to carry out and approve for the Company all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4 If the Manager is not an Unlimited Shareholder, the Manager will be liable (i) towards the Company in accordance with general law for the execution of the mandate given to him/them and for any misconduct in the management of the Company's affairs and (ii) towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Law or the Articles.

7.5 If a legal entity is appointed as a Manager, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in its own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents.

7.6 Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.7 The Manager will report on the results of its management and administration to the Shareholders.

7.8 The Manager may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The Manager will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the Manager.

7.9 The Company shall be bound by the sole signature of the Manager or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by the Manager in accordance with article 7.8. of the Company.

7.10 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Manager must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **IV. Limited shareholders**

##### **Art. 8. Limited shareholders.**

8.1. Except as otherwise provided for by Section V of the Law, no Limited Shareholder shall perform an act of management towards third parties (the Prohibited Management Acts and individually a Prohibited Management Act).

8.2. None of the following will constitute Prohibited Management Acts:

- (a) the exercise of Shareholders' rights/prerogatives;
- (b) any advice given by the Limited Shareholders to the Company, its Unlimited Shareholder(s), the affiliates of the Company and their Unlimited Shareholder(s) / Manager(s);
- (c) any action the purpose of which is to oversee/monitor the Company's management; and
- (d) the granting of any loans, guarantee or security interest or any other similar financial assistance to the Company, its Unlimited Shareholder(s) or any of its affiliates.

8.3 Any Limited Shareholder may represent the Manager of the Company through a power of attorney or sign on behalf of the Manager without incurring a joint and several liability, provided its representation powers are expressly specified.

8.4 Any Limited Shareholder will be severally liable towards third parties for any Prohibited Management Acts, including for any commitments of the Company towards those third parties to which it has not participated to the extent such Limited Shareholder has effected Prohibited Management Acts towards the relevant third parties on a regular basis.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 9. Powers and voting rights.**

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### **Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Manager or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a written request (with an indication of the agenda) from Shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, including the consent of the Unlimited Shareholder(s).

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

## **V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 11. Supervisory board / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law or decided by the Company, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Company may then decide not to establish or to suppress, as the case may be, the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board and / or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the members of the Supervisory Board may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairman from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Manager or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Manager must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Manager and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Manager shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Manager's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Unlimited Shareholder(s) is/are required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Manager must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Manager must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Manager which must verify whether the above conditions have been met.

**VI. Dissolution - Liquidation**

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

14.3. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.4. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

14.5 In the absence of a liquidator appointed in accordance with paragraph 14.3, the Unlimited Shareholder(s) will act and be considered as being the liquidator(s) of the Company.

14.6 The Company must be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in accordance with paragraph 1 of this article in the following scenarios:

- (a) upon the Unlimited Shareholder (as the last remaining Unlimited Shareholder) of the Company ceasing to be an Unlimited Shareholder, in case no other Unlimited Shareholder can be agreed upon by the Shareholders in accordance with article 4.3. of the Articles;
- (b) upon the occurrence of any event leaving the Unlimited Shareholder as the sole Shareholder of the Company.

**VII. General provision**

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2016.

*Subscription and payment*

Wow TopCo GP S.à.r.l., represented as stated above, subscribes for one (1) Unlimited Share in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1), and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of one euro (EUR 1).

Wow LuxCo 2 S.à r.l., represented as stated above, subscribes for thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. Is appointed as Manager of the Company for a period of six (6) years:

Wow TopCo GP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.

Wow TopCo GP S.à r.l. appoints Stefan Lambert, born on 8<sup>th</sup> January 1964 in Trier, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg as its permanent representative to exercise the duty of Manager in Wow TopCo SCA.

2. Are appointed supervisory board members of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Thomas Probst, accountant, born on 13 September 1976 in Wittlich, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

- Dr. Jan Könighaus, lawyer, born on 14 November 1972 in Pinneberg, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

- Mr. Markus Trierweiler, accountant, born on 01 February 1969 in Trier, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de décembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Wow LuxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,

représenté par Peggy Simon, avec adresse professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Wow TopCo GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,

représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination / Types d'actionnaires.** Le nom de la société est "Wow TopCo SCA" (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société existe entre un ou plusieurs actionnaires commandités conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société dans la mesure où ces dettes ne peuvent être payées sur les actifs de la Société (le(s) Actionnaire(s) Commandité(s)) et un ou plusieurs actionnaires commanditaires responsables à concurrence du montant du capital engagé par eux dans la Société à la souscription des actions (le(s) Actionnaire(s) Commanditaires(s)).

Le(s) Actionnaire(s) Commandité(s) et le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Lorsque le Gérant estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 Sous réserve de l'article 4.3, la Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 S'il n'y a qu'un seul Actionnaire Commandité, en cas de décès, liquidation, incapacité légale, démission, faillite ou toute autre procédure similaire affectant l'Actionnaire Commandité, la Société continuera d'exister et un Actionnaire Commandité remplaçant sera nommé au plus tard huit (8) jours ouvrables suivant la survenance de l'événement en cause, et ce remplacement doit être décidé à l'unanimité par tous les Actionnaires restants. Dans le cas où les Actionnaires ne peuvent se mettre d'accord sur un Actionnaire Commandité remplaçant, la Société sera dissoute et liquidée.

## **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par une (1) actions de commandité (les Actions de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de cession, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Gérance - Représentation.**

7.1 La Société est gérée par un gérant nommé par les Actionnaires qui fixent la durée de son mandat (le Gérant). Le Gérant peut être un Actionnaire ou un tiers.

7.2 En l'absence de Gérant nommé conformément au paragraphe 7.1, tous les pouvoirs seront exercés par l'Actionnaire Commandité ou, en cas de pluralité d'Actionnaires Commandités, par chaque Actionnaire Commandité agissant séparément.

7.3 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver pour la Société tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.4 Si le Gérant n'est pas Actionnaire Commandité, le Gérant sera responsable (i) envers la Société conformément au droit commun pour l'exécution du mandat qui lui a été donné et pour toute faute dans la gestion des affaires de la Société et (ii) envers la Société et tout tiers pour des dommages résultants de la violation de la Loi ou des Statuts.

7.5 Lorsqu'une personne morale est nommée Gérant, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission de Gérant. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

7.6 Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

7.7 Le Gérant rendra compte des résultats de sa gestion et de son administration aux Actionnaires.

7.8 Le Gérant peut à tout moment, nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc afin d'accomplir des tâches spécifiques. Le Gérant déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente pour la mission. L'agent/les agents ainsi nommé(s) [est/sont] en tout cas révocable(s) ad nutum par décision du Gérant.

7.9 La Société est engagée par la signature unique du Gérant unique ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par le Gérant conformément à l'article 7.8. des Statuts.

7.10 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Gérant doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou tout autre directeur de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un directeur ou employé de cette autre société ou personne.

### **IV. Actionnaires commanditaires**

#### **Art. 8. Actionnaires Commanditaires.**

8.1 Sauf disposition contraire prévue par la Section V de la Loi, aucun Actionnaire Commanditaire ne doit accomplir un acte de gestion à l'égard des tiers (les Actes de Gestion Prohibés ou individuellement un Acte de Gestion Prohibé).

8.2 Rien de ce qui suit ne constituera un Acte de Gestion Prohibé:

(i) l'exercice des droits/prérogatives d'Actionnaire;

(ii) tout conseil donné par les Actionnaires Commanditaires à la Société, son/ses Actionnaire(s) Commandité(s), les filiales de la Société et leur(s) Actionnaire(s) Commandité(s) / Gérant(s);

(iii) toute action dont le but est de surveiller/contrôler la gestion de la Société; et

(iv) l'octroi de prêts, garanties ou sûretés ou toute autre assistance financière semblable à la Société, son/ses Actionnaire(s) Commandité(s) ou l'une de ses filiales.

8.3 Tout Actionnaire Commanditaire peut représenter le Gérant de la Société à travers une procuration ou signer pour le compte de ce Gérant sans encourir une responsabilité solidaire et indéfinie, à condition que ses pouvoirs de représentation sont expressément indiqués.

8.4 Tout Actionnaire Commanditaire sera indéfiniment et solidairement responsable envers les tiers pour tout Acte de Gestion Prohibé, y compris pour tous les engagements de la Société envers ces tiers auxquels il n'aurait pas participé, si cet Actionnaire Commanditaire a habituellement effectué des Actes de Gestion Prohibés envers ce même tiers.

#### **IV. Assemblée générale des actionnaires**

##### **Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.**

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### **Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Gérant ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande écrite (précisant l'agenda) des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni une intention de vote ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert ou la Société en décide ainsi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. La Société peut alors décider de ne pas instaurer ou de supprimer, le cas échéant, le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance et / ou les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Gérant ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, du Gérant et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue du Gérant, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de(s) Associé(s) Commandité(s) est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Gérant;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Gérant dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Gérant qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

14.2. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

14.4. En l'absence de liquidateur nommé conformément à l'article 14.3, le(s) Actionnaire(s) Commandité(s) agira/ agiront et sera/seront considéré(s) comme étant le(s) liquidateur(s) de la Société.

14.5. La Société sera dissoute par une résolution des Actionnaires adoptée conformément au paragraphe 1 du présent article dans les scénarios suivants:

(i) lorsque l'Actionnaire Commandité de la Société (étant le dernier Actionnaire Commandité restant), cesse d'être un Actionnaire Commandité, et que les Actionnaires ne peuvent s'accorder sur aucun autre Actionnaire Commandité, conformément à l'article 4.3. des Statuts;

(ii) lorsque qu'un évènement se produit laissant ainsi l'Actionnaire Commandité comme Actionnaire unique de la Société.

## VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Wow TopCo GP S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1).

Wow LuxCo 2 S.à r.l., déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

### *Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Est nommé en qualité de Gérant de la Société pour une durée de six (6) ans:

Wow TopCo GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,

Wow TopCo GP S.à r.l. nomme Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en qualité de représentant permanent afin d'exercer la fonction de Gérant de Wow TopCo SCA.

2. Sont nommés membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

- M. Thomas Probst, comptable, né le 13 septembre 1976 à Wittlich, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

- Dr. Jan Könighaus, avocat, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

- M. Markus Trierweiler, comptable, né le 1<sup>er</sup> février 1969 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053977/630.

(160013419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

#### **PSPFINLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.030.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared

PSPLUX Sàrl, a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, with registered office at 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.796 (the "Member"),

represented by Mrs. Véronique WAUTHIER, lawyer, professionally domiciled in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 2, 2015.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Member, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document that:

- it is the sole Member of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "PSPFINLUX" with registered office at 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Company");

- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163.030;

- the Company was incorporated following a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, on August 12, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 2528 of October 19, 2011.

The sole Member, represented as above mentioned, declared that it had prior knowledge of the agenda and resolved to amend and to restate the articles of association of the Company in their entirety, which articles shall henceforth read as follows:

#### **"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a private limited company (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single member, owner of all the units, or several members, but not exceeding forty (40) members.

The Company will exist under the name of "PSPFINLUX".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the Municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the member(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid-up.

The rights and obligations attached to the units shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any unit in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any units which the Company may repurchase from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Units.** Each unit entitles to one vote.

Each unit is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of units must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single member, the single member may freely transfer its units.

When the Company is composed of several members, the units may be transferred freely amongst members but the units may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own units with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a unit carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the member(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the member(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Member.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any member does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be members themselves appointed for a limited or unlimited duration (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the member(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the member(s).

The member(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) and class B Managers (the “Class B Managers”). At all times a majority of appointed Managers have to be professionally residing in Luxembourg.

The member(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of member(s) or to the auditor(s), if any, shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the member(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and a majority of Class B Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty-four (24) hours in advance. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least a majority of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and a majority of Class B Managers are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager, by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the member(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** The auditors, if any, will be appointed by the member(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the member(s), save in such cases where the auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Members

**Art. 18. Powers of the Members.** The member(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single member carries out the powers bestowed on the general meeting of members.

Any properly constituted general meeting of members of the Company represents the entire body of members.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) members, will be within six (6) months of the end of each financial year.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several members, but no more than twenty-five (25) members, resolutions of the members may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the members for adoption, the members are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of members, including the annual general meeting of members will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single member, the members may also meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by members representing more than one-half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the members will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for a general meeting of members shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The convening notices shall be sent to the members at least eight (8) days before the meeting.

If all the members are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of members shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of members.

The Chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of members.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of members other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by members representing more than one-half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the members shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of units represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of members, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of members in number representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

Members may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of members shall be signed by the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request. The attendance list shall be signed by the board of the general meeting and by the members present or represented.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the member(s) as well as of the minutes of the general meeting of members to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year ends on the 28<sup>th</sup> day of February of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the member(s) for approval.

Each member or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) members, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of members.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the member(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the member(s), each unit entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the following provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the member(s) adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the member(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the member(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,285.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in the case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

PSPLUX, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.796 (l' "Associée"),

ici représentée par Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 2 décembre 2015,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est l'Associée unique de la société à responsabilité limitée "PSPFINLUX" avec siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la "Société");

- que la Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.030;

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 2528 du 19 octobre 2011.

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des points portés à l'ordre du jour et décide la modification et la refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

### **“Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «PSPFINLUX»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du(des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'(es) associé(s), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à son(es) associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes à l'(aux) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible pour autant que la Société soit concernée.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux mais les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de procéder à leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts et des décisions valablement adoptées par l'(es) associé(s).

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution de l'(es) associé(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité.** d'un Associé L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés et sont nommés pour une période à durée limitée ou illimitée (le(s) «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'(es) associé(s), qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'(es) associé(s).

L'(es) associé(s) pourra(ont) qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). En tout temps une majorité de Gérants nommés devront professionnellement résider au Luxembourg.

L'(es) associé(s) ne participera(ont) ni ne s'immiscera(ont) dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale de l'(es) associé(s) ou au(x) commissaire(s), le cas échéant, relèveront de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le(s) Gérant(s) peut(vent) déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son (leur) choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si l'(es) associé(s) a(ont) qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'une majorité de Gérants de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation à la demande d'un Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et une majorité de Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions du(es) Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un).

Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique, par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'(es) associé(s), les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue aux conditions normales du marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou un dirigeant de la Société a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, dirigeant ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il souscrit des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Les commissaires (s'il y en a) seront nommés par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'(es) associé(s), sauf si en vertu des Lois, les commissaires ne peuvent être révoqués que pour cause sérieuse ou de commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** L'(es) associé(s) exerce(nt) les pouvoirs qui lui(leur) sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu dans les six (6) mois suivant la clôture de chaque exercice financier.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) Gérant(s) à l'(aux) associé(s) pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliqueront mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) Gérant(s), le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblée générale, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du(es) Gérant(s) ou subsidiairement par le(s) commissaire(s) statutaires(s) s'il y en a, ou encore plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Les avis de convocation devront être envoyés au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors des assemblées générales des associés autres que les assemblées générales convoquées afin d'amender les Statuts de la Société ou pour voter sur des résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors des assemblées générales des associés convoquées conformément aux Statuts ou aux Lois, afin de modifier les Statuts ou voter sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société si ce n'est à l'unanimité.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande. La liste de présence devra être signée par le bureau de l'assemblée générale et par les membres présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par l'(es) associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société s'achève le vingt-huitième (28e) jour de février de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'(aux) associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'(es) associé(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut(vent) décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, la reporter à nouveau ou la distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'(aux) associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le(s) Gérant(s) peut(vent) procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) Gérant(s) déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) Gérant(s) ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, en ce compris les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société s'élève à approximativement EUR 1.285,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui a connaissance de et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Wauthier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053831/537.

(160012209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**PSPFINLUX II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.580.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared

PSPLUX Sàrl, a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, with registered office at 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.796 (the "Member"),

represented by Mrs. Véronique WAUTHIER, lawyer, professionally domiciled in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 2, 2015.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Member, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document that:

- it is the sole Member of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "PSPFINLUX II" with registered office at 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Company");
- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181.580;
- the Company was incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 3288 of December 24, 2013.

The sole Member, represented as above mentioned, declared that it had prior knowledge of the agenda and resolved to amend and to restate the articles of association of the Company in their entirety, which articles shall henceforth read as follows:

**"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a private limited company (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single member, owner of all the units, or several members, but not exceeding forty (40) members.

The Company will exist under the name of "PSPFINLUX II".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the Municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of com-

munications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the member(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid-up.

The rights and obligations attached to the units shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any unit in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any units which the Company may repurchase from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Units.** Each unit entitles to one vote.

Each unit is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of units must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single member, the single member may freely transfer its units.

When the Company is composed of several members, the units may be transferred freely amongst members but the units may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own units with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a unit carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the member(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the member(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Member.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any member does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be members themselves appointed for a limited or unlimited duration (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the member(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the member(s).

The member(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) and class B Managers (the “Class B Managers”). At all times a majority of appointed Managers have to be professionally residing in Luxembourg.

The member(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of member(s) or to the auditor(s), if any, shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the member(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and a majority of Class B Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty-four (24) hours in advance. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least a majority of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and a majority of Class B Managers are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager, by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the member(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all

other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** The auditors, if any, will be appointed by the member(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the member(s), save in such cases where the auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Members

**Art. 18. Powers of the Members.** The member(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single member carries out the powers bestowed on the general meeting of members.

Any properly constituted general meeting of members of the Company represents the entire body of members.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) members, will be within six (6) months of the end of each financial year.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several members, but no more than twenty-five (25) members, resolutions of the members may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the members for adoption, the members are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of members, including the annual general meeting of members will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single member, the members may also meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by members representing more than one-half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the members will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for a general meeting of members shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The convening notices shall be sent to the members at least eight (8) days before the meeting.

If all the members are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of members shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of members.

The Chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of members.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of members other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by members representing more than one-half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the members shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of units represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of members, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of members in number representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

Members may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of members shall be signed by the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request. The attendance list shall be signed by the board of the general meeting and by the members present or represented.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the member(s) as well as of the minutes of the general meeting of members to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year ends on the 28<sup>th</sup> day of February of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the member(s) for approval.

Each member or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) members, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of members.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the member(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the member(s), each unit entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the following provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the member(s) adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the member(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the member(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,285.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in the case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

PSPLUX, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.796 (l' "Associée"),

ici représentée par Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 2 décembre 2015,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant:

- qu'elle est l'Associée unique de la société à responsabilité limitée "PSPFINLUX II" avec siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la "Société");

- que la Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.580;

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 3288 du 24 décembre 2013.

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des points portés à l'ordre du jour et décide la modification et la refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

#### “Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «PSPFINLUX II»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du(des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'(es) associé(s), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à son(es) associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes à l'(aux) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible pour autant que la Société soit concernée.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux mais les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de procéder à leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts et des décisions valablement adoptées par l'(es) associé(s).

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution de l'(es) associé(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés et sont nommés pour une période à durée limitée ou illimitée (le(s) «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'(es) associé(s), qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'(es) associé(s).

L'(es) associé(s) pourra(ont) qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). En tout temps une majorité de Gérants nommés devront professionnellement résider au Luxembourg.

L'(es) associé(s) ne participera(ont) ni ne s'immiscera(ont) dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale de l'(es) associé(s) ou au(x) commissaire(s), le cas échéant, relèveront de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le(s) Gérant(s) peut(vent) déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son (leur) choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si l'(es) associé(s) a(ont) qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'une majorité de Gérants de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation à la demande d'un Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et une majorité de Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions du(es) Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un).

Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique, par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'(es) associé(s), les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue aux conditions normales du marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou un dirigeant de la Société a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur,

membre, associé, dirigeant ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il souscrit des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Les commissaires (s'il y en a) seront nommés par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'(es) associé(s), sauf si en vertu des Lois, les commissaires ne peuvent être révoqués que pour cause sérieuse ou de commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** L'(es) associé(s) exerce(nt) les pouvoirs qui lui(leur) sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu dans les six (6) mois suivant la clôture de chaque exercice financier.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) Gérant(s) à l'(aux) associé(s) pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliqueront mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) Gérant(s), le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblée générale, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du(es) Gérant(s) ou subsidiairement par le(s) commissaire(s) statutaires(s) s'il y en a, ou encore plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Les avis de convocation devront être envoyés au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors des assemblées générales des associés autres que les assemblées générales convoquées afin d'amender les Statuts de la Société ou pour voter sur des résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés

seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors des assemblées générales des associés convoquées conformément aux Statuts ou aux Lois, afin de modifier les Statuts ou voter sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société si ce n'est à l'unanimité.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande. La liste de présence devra être signée par le bureau de l'assemblée générale et par les membres présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par l'(es) associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société s'achève le vingt-huitième (28e) jour de février de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'(aux) associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'(es) associé(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut(vent) décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, la reporter à nouveau ou la distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'(aux) associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le(s) Gérant(s) peut(vent) procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) Gérant(s) déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) Gérant(s) ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, en ce compris les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société s'élève à approximativement EUR 1.285,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui a connaissance de et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Wauthier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053832/537.

(160012219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Thomas More Square (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 203.198.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the sixth of January

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg B 168784,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Resolution Thomas More Square Holdings S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUND STERLING (12,000.- GBP) divided into one hundred and twenty (120) share quotas of ONE HUNDRED GREAT BRITAIN POUND STERLING (100.-GBP) each

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Resolution IV Holdings S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000 GBP) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by two managers for an unlimited period:

- Séverine DESNOS, born in Flers (France), on April 17, 1973, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

- Valérie INGELBRECHT, born in Arlon (Belgium), on May 17, 1974, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

2) The address of the corporation is in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le six janvier

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Résolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg B 168784,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Résolution Thomas More Square Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) représenté par cent vingt (120) parts sociales de CENT LIVRES STERLING (100.- GBP) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2016

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Résolution IV Holdings S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000 GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par deux gérants pour une durée illimitée:

- Séverine DESNOS, née à Flers (France), le 17 avril 1973, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II

- Valérie INGELBRECHT, née à Arlon (Belgique), le 17 mai 1974, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/869. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053842/308.

(160013516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Fashold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 179.376.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 29 janvier 2016*

1. Le siège social a été transféré de L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, à L-1258, Luxembourg 1, Rue Jean-Pierre Brasseur,
2. Mme Carla ALVES SILVA a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
3. M. Vito MARINELLI, a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
4. La société Fin-Controle S.A. a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes.
5. Monsieur Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme administrateur de catégorie B avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.
6. Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme administrateur de catégorie B avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.
7. FIDUPLAN S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Leopold Goebel, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.563 est nommé commissaire de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Fashold S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059625/27.

(160019700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Immo UK Westferry Circus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.498.023,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.040.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de 'la Société' en date du 28 janvier 2016 que:

- La Société coopérative KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommé réviseur d'entreprises de 'la Société' et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059701/15.

(160019754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.981.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour dépôt rectificatif au dépôt numéro L160018936.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075105/10.

(160039906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---